

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 7. Finances  
locales

Sous-domaine : 7.1 –  
décisions budgétaires

Objet : approbation compte  
administratif du budget  
principal M 14 de l'exercice  
2022 - Affectation du résultat

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :  
24/03/2023

Date de publication de la  
présente délibération :

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le trente du mois de mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PUGINIER Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusé : Mr QUINTA Régis

Secrétaire de séance : Mme BILLIATO Lucie

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2022 de Monsieur le Receveur Municipal,

Sous la présidence de M. Régis BONDOUI, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :	461.265,55 €
Recettes :	539.383,28 €
Excédent de clôture :	78.117,73 €
Résultat antérieur reporté :	452.225,80 €
<b>Résultat cumulé :</b>	<b>530.343,53 €</b>

Investissement :

Dépenses :	219.681,36 €
Recettes :	295.204,79 €
Résultat de l'exercice :	75.523,43 €
Résultat antérieur reporté :	-130.257,18 €
Restes à réaliser en dépenses :	5.229,60 €
Restes à réaliser en recettes :	32.993,70 €

**Affectation en réserves (1068) :** **26.969,65 €**

**Report en fonctionnement (R002) :** **503.373,88 €**

Hors de la présence de M. Christophe PRADEL, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022 ainsi que l'affectation du résultat détaillée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Ch. PRADEL